

Salaires : « Le nouveau droit à la transparence »

Le Nouvel Obs rappelle que d'ici à juin, la France devra transposer une directive européenne obligeant les entreprises à rendre accessibles à leurs salariés les moyennes des rémunérations par catégorie. Certaines sociétés vont déjà plus loin, avec succès, raconte l'hebdomadaire, témoignages à l'appui. Reste à voir toutefois ce que contiendra, précisément, la déclinaison française de cette directive européenne. Les discussions sont encore en cours au ministère du Travail. Mais elle devrait permettre aux salariés en poste de disposer d'informations « ventilées par sexe » sur les niveaux de rémunération des personnes accomplissant le même travail ou un « travail de même valeur ». Et les entreprises devront justifier les écarts supérieurs à 5 %, ou les corriger. Côté recrutement, les offres d'emploi afficheront alors des fourchettes de rémunération. « Nous ne partons pas de zéro sur ces sujets », assure Audrey Richard, présidente de l'ANDRH. (Le Nouvel Obs, p.46)